

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

REGIME INDEMNITAIRE DES CONSEILLERS

FONCTIONS	Pourcentage du traitement de référence (*)	Majoration déterminée par délibération	Montant brut mensuel au 1er janvier 2019 (**)
Conseillers d'Alsace non membres de la Commission Permanente	65%	/	2 528,11 €
Conseillers d'Alsace membres de la Commission Permanente	65%	10%	2 780,92 €
Vice-présidents ayant délégation de l'exécutif	65%	40%	3 539,35 €
Président du Conseil Départemental	100%	45%	5 639,63 €

(*) Le traitement de référence est celui afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (correspondant à un montant brut mensuel de 3 889,40 € au 1er janvier 2019)

(**) Certains élus titulaires de plusieurs mandats ne perçoivent pas la totalité de ce montant. Soumis au plafonnement de leurs indemnités (article L.3123-18 du CGCT), ils ont choisi d'écarter le montant de l'indemnité qui leur est allouée par le Département.

Pour information l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire auquel il est fait référence correspond à l'indice brut 1027 (indice majoré 830) depuis le 1er janvier 2019

INDEMNITES MENSUELLES BRUTES AUX CONSEILLERS D'ALSACE A PARTIR DU 2 JUILLET 2021

Fonction exercée	Prénom et Nom de l'élu		Indemnités mensuelles brutes
Président			5 639,63
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Vice-Président			3 539,35
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Membre de la CP			2 780,92
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Conseiller d'Alsace			2 528,11
Total mensuel			139 882,19

INDEMNITES MENSUELLES BRUTES AUX CONSEILLERS D'ALSACE A PARTIR DU 2 JUILLET 2021

Estimations annuelles	1 678 586,28
-----------------------	--------------